



COMMUNE DE BAGNOLS
Séance du conseil municipal
14 octobre 2021

Date de convocation et d'affichage : 9 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Rodolphe LEBRAVE, Joëlle PERRELLE, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

Membres absents excusés : Anne LEROUX a donné pouvoir à Jean-François FADY, Patrick LEGRAIN a donné pouvoir à Agnès FELLER, Richard BEGHIN a donné pouvoir à Bastien CARRON

Absent : 0

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2021
- Présentation des décisions prises par le maire par arrêté ou délégation
- Compte-rendu des arrêtés du maire pris depuis le 9 septembre 2021
- Délibération : adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique
- Délibération : suppression des postes inscrits au tableau des emplois qui ne sont plus utiles
- Délibération pour la présentation du rapport 2020 du Président de la CCBPD
- Délibération pour création d'une commission appel d'offres
- Délibération pour convention avec Demain C'est Ici et Maintenant
- Délibération pour modalités occupation des salles communales
- Délibération pour convention avec Chessy pour pose des décorations de Noël et broyeur à végétaux
- Délibération pour participation à la plateforme d'entraide CCBPD
- Délibération pour la présentation du RPQS 2020 SIEVO
- Informations des commissions
- Informations et questions diverses

Les compte-rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2021 ont été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal. Ils sont validés.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêtés du maire

Arrêté 2021/062 : Interdiction stationnement de gens du voyage sur terrains communaux ; il est précisé que la commune ne dispose pas des équipements nécessaires et que la CCBPD dispose d'une aire d'accueil

Arrêté 2021/063 : Arrêté de circulation pour piétonniser la rue de la Pompe pour les Journées du Patrimoine

Arrêté 2021/064 : Refus - PC 069 017 14 F0012 M03 SCI SKO (ZA Bruyères)

Arrêté 2021/065 : GONNET TP Travaux sur tampons rue de la Pompe

Décisions prises par le maire par délégation

- Néant

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20211014-01 – Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69, convention unique

Le CDG69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le CDG69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le CDG69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le CDG69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois). Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique. Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La collectivité bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'intérim.

Il est proposé de poursuivre ces missions.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le CDG69 qui deviendront caduques.

Il est proposé au conseil municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le CGCT ; Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité,

ARTICLE 1^{er} : d'approuver l'adhésion à la convention unique du CDG69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.

ARTICLE 2 : de choisir d'adhérer aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80 € / agent
Conseil en droit des collectivités	684 €
Mission d'intérim	Selon besoin voir annexe n°079-CU-INT

ARTICLE 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention unique ainsi que ses annexes.

ARTICLE 4 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Vote à l'unanimité

Délibération 20211014-02 – Suppression des postes inscrits au tableau des emplois qui ne sont plus utiles

Le Conseil municipal, sur la demande du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 9 septembre 2021,

Le Maire propose au conseil municipal,

- De supprimer les emplois qui ne sont plus utiles et qui n'ont plus lieu d'être tels que définis dans le tableau se trouvant ci-après :

Les emplois non permanents				
Grade	Cat	Durée hebdo du poste	Poste	Statut
Filière Technique (service technique)				
Adjoint technique 2ème classe	C	27h	Adjoint technique polyvalent	Vacant
Adjoint technique 2ème classe	C	3h	Adjoint technique polyvalent	Vacant
Filière Technique (service enfance)				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2h	Animation des TAP	Vacant
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2h	Animation des TAP	Vacant
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2h	Animation des TAP	Vacant
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2h	Animation des TAP	Vacant
Adjoint d'animation 2ème classe	C	2h	Animation des TAP	Vacant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer du tableau des emplois les postes tels que définis ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2021,

Vote à l'unanimité

Délibération 20211014-03 – Présentation du rapport 2020 du président de la CCBPD

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ; vu le rapport 2020 du président de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées reçu le 11 octobre 2021, Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport. Après cet exposé, le

Conseil municipal décide de prendre acte du rapport 2020 du président de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

Vote à l'unanimité

Délibération 20211014-04 – Élection d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu que les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 suppléants élus au sein de conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent. Une seule liste se présente.

Sont déclarés élus : Audrey BARON-GUTTY, Eloïse VILLEMAGNE GUILLARD, Thierry TRONCY membres titulaires ; Julien GUTTY, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Vote à l'unanimité

Délibération 20211014-05 – Convention avec Demain C'est Ici et Maintenant

Lors de conseil municipal du 9 septembre 2021, le président de l'association « Demain C'est Ici et Maintenant », M. Éric BROUTIN a présenté au conseil l'association. Celle-ci a pour but de porter et de mettre en lumière des initiatives de développement durable sur le territoire de Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Après en avoir débattu, le Maire propose de signer une convention de partenariat avec l'association. La commune s'engage ainsi à réaliser au minimum deux actions favorables à la biodiversité telles que celles présentées dans la convention.

Vote à l'unanimité

Délibération 20211014-06 – Nouveau règlement d'occupation des salles communales

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement d'occupation des salles communales et notamment celui de la salle communale des Deux Joseph. La modification du règlement d'occupation de cette salle a été proposée et débattue lors d'une commission générale.

Après lecture du règlement, Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter ce nouveau règlement.

Vote à l'unanimité

Délibération 20211014-07 – Convention avec la commune de Chessy pour la pose des décorations de Noël et prêt d'un broyeur à végétaux

Monsieur le Maire propose, comme en 2020, de signer une convention avec la commune de Chessy afin que celle-ci mette à disposition des agents et le matériel nécessaire pour la pose des décorations de Noël dans le centre du village de Bagnols. Cette convention comprend également le prêt d'un broyeur à végétaux.

Vote à l'unanimité

Délibération 20211014-08 – Participation à la plateforme d'entraide de la CCBPD

La commission sociale de la CCBPD propose à toutes les communes de son territoire la création d'une plateforme partagée de services d'entraide à destination des seniors et des personnes isolées. Le principe est de mettre en lien des personnes seules, âgées, à mobilité réduite, avec les habitants de la CCBPD, bénévoles et volontaires pour venir en aide aux personnes concernées. Il s'agit de créer et

mettre à disposition sur une plateforme internet un fichier de personnes volontaires et bénévoles. Celles-ci choisissent leur périmètre géographique d'intervention et leurs jours de disponibilité.

Une personne rémunérée assure, dans un premier temps, le standard téléphonique, l'aide au recrutement des bénévoles, assure le lien entre demandeurs et bénévoles.

Le coût d'adhésion à la plateforme Bip Bop retenue après consultation de différents opérateurs est de 0,25€ par habitant mais 0,18€ si toutes les communes de la CCBPD adhère à cette plateforme. La CCBPD participerait aux frais d'adhésion ce qui réduirait le coût à 0,09€ par habitant.

Monsieur le Maire propose que le conseil donne son accord pour adhérer à cette plateforme, le coût final serait ensuite fixé en fonction du nombre d'adhérents.

Vote à l'unanimité

Délibération 20211014-09 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SIEVO

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39, vu le rapport 2020 du SIEVO sur le prix et la qualité du service public reçu le 7 octobre 2021, Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport 2020 du SIEVO sur le prix et la qualité du service public

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Points présentés par Jean-François FADY

- Le Conseil municipal s'était opposé à l'installation d'une antenne radiotéléphonique sur un terrain communal aux Bruyères. Information selon laquelle cette installation se ferait sur un terrain privé à proximité. Renseignement à prendre sur les actions que pourrait effectuer la commune pour s'opposer à cette installation.
- Les personnes ne résidant plus sur une commune ont vocation à être radiées de la liste électorale et à s'inscrire sur la liste électorale de leur commune de résidence.
- Projet Le Plan 3 : réunions dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU.
- Réunion d'information RIFSEEP avec le personnel communal le 9 novembre
- Prochaine réunion avec une représentante de la CCBPD en mairie pour explications des subventions existantes en vue de l'élaboration du budget 2022
- Réunion prévue sur place avec les services du Département pour échanger sur la sécurité de la D19 (question de la vitesse et du déplacement des piétons)

Points présentés par Laurent GAY

- Dans le cadre de la participation citoyenne : réunion publique : vendredi 5 novembre à 19h à la salle des Deux Joseph
- Projet de changement du financement CCBPD de la voirie
- Problème de fuite des 2 toits terrasse (école et salle des Deux Joseph) ; travaux à prévoir
- Limiteur de hauteur pour accès aux étangs des Bruyères
- Pose des bancs dans la cour d'école pendant les vacances de la Toussaint
- Signature convention haie champêtre avec la CCBPD ; plantation le 30/11 ; 150 mètres

Points présentés par Audrey BARON-GUTTY

- Travaux cimetière : 1^{ère} phase achevée ; prochainement pose du 2^e columbarium et aménagement du jardin du souvenir ; devis en cours pour amener l'eau en haut
- Reprise des concessions abandonnées commencée en 2013 et qui doit être finalisée ; devis en cours.
- Bulletin municipal 2022 : la préparation a commencé. Les associations ont été sollicitées pour actualiser les informations les concernant.
- Le comité de pilotage pour la restauration de l'église va se réunir pour analyser les 3 offres reçues pour l'accord-cadre (diagnostic puis maîtrise d'œuvre)

Points présentés par Anne LEROUX (absente)

- Joëlle PERRELLE a assisté à la réunion d'information sur la mutuelle intercommunale Groupama

PV de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2021

Points présentés par Thierry TRONCY

- Le projet de regroupement Mairie/La Poste avance avec présentation de l'avant-projet sommaire par l'architecte.
- Géo événement du 23/10 avec inauguration du Géosite de Bagnols autour de la table d'orientation
- Panneaux de signalétique commerciale sur la commune en cours d'inventaire en vue d'une rénovation / actualisation.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie des vœux du maire : vendredi 14 janvier à 19h
- Date des prochains Conseils Municipaux : jeudi 25 novembre à 20h et jeudi 6 janvier 2022 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,



Audrey BARON-GUTTY



Le Maire,



Jean-François FADY